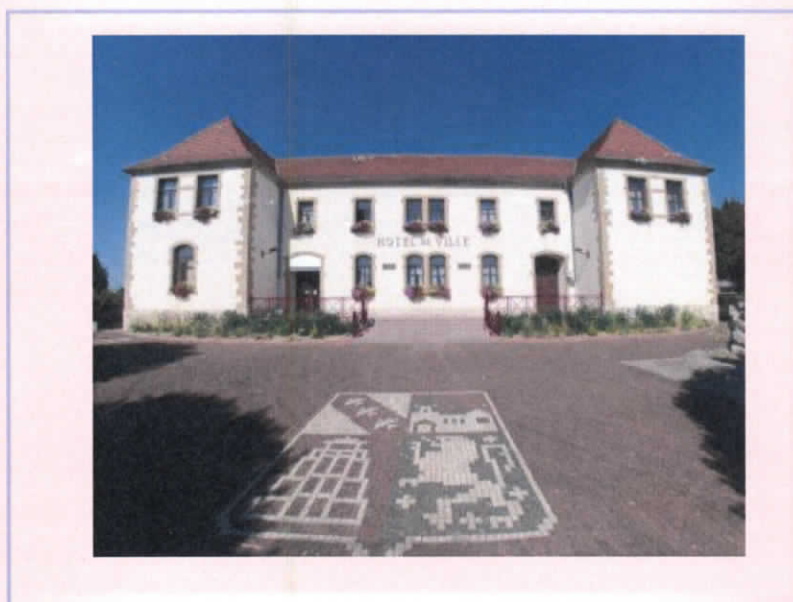


# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016



VILLE DE L'HOPITAL



CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 FEVRIER 2016

La loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») a modifié, dans son article 107, les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Ainsi, les communes de plus de 3 500 habitants ont désormais l'obligation de présenter, chaque année, à leur assemblée délibérante, un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) portant sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire devra, annuellement, être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Ce rapport devra également faire l'objet d'une publication sur le site Internet de la commune, ce, afin d'améliorer la transparence de la gestion publique et l'information des citoyens.

Le présent Rapport d'Orientation budgétaire (ROB) présentera plusieurs parties :

- le cadre de l'élaboration du budget,
- la rétrospective financière des années 2011 à 2015,
- les premiers éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2016

## Le contexte économique et financier

### Le cadre de l'élaboration du budget 2016

Le rappel du contexte économique permet d'éclairer les conditions d'exécution du budget à venir. En effet l'environnement économique peut avoir des conséquences souvent importantes sur les budgets des collectivités territoriales.

#### Aperçu de l'environnement macro-économique :

- Zone Euro

Depuis fin 2014 la zone euro renoue avec la croissance (+ 0,5 % au premier trimestre, + 0,4 % au second trimestre, + 0,3 % au troisième trimestre), favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt. La reprise s'est généralisée à l'ensemble de la zone euro, aucun pays n'affichant de croissance négative.

La croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,7 % en moyenne en 2016. La demande intérieure devrait en être le moteur principal.

Selon les experts de la BCE, l'inflation de la zone euro n'atteindrait en moyenne que + 0,1 % en 2015, + 1 % en 2016 et + 1,7 % en 2017, des niveaux très éloignés de la cible visée par la BCE (très légèrement inférieure à 2 %).

- France

Après trois années de croissance faible (+0,4 % en moyenne par an), l'activité a accéléré en France en 2015 avec une progression moyenne sur les trois premiers trimestres de 1,5 % (+ 0,4 % prévus au quatrième trimestre).

Sur l'ensemble de l'année, la croissance française a été soutenue par la progression de la consommation des ménages, favorisée par les gains de pouvoir d'achat induits par la baisse du prix du pétrole.

En 2016 puis 2017, la reprise se confirmerait, mais l'accélération par rapport à 2015 serait plus modérée. Le taux de croissance s'établirait à + 1,4 % en 2016 et + 1,6 % en 2017.

Après s'être établie à 0,1 % en 2015, l'inflation devrait atteindre 1 % en France en 2016 (puis 1,5 % en 2017). La dette publique devrait, elle s'élever à 96,3% du PIB à la fin de l'année 2015, pour se stabiliser à 96,5% du PIB en 2016 et en 2017.

#### Incidences du Projet de Loi des Finances 2016 pour les collectivités :

- *Les concours financiers de l'État aux collectivités*

Les concours de l'État aux collectivités territoriales sont très majoritairement financés par l'intermédiaire de prélèvements sur recettes (PSR), évalués à 47,1 milliards d'euros pour 2016. La baisse de 3,67 milliards d'euros du montant de PSR de l'État vers les collectivités territoriales entre 2015 et 2016 s'explique par l'effort d'économie demandé aux collectivités de 50 milliards € résultant

de la loi de programmation des finances publiques 2014-2019.

Sur les 3,67 milliards d'euros de baisse du PSR, 3,3 milliards sont imputables à une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

En 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient.

Toutefois, dans l'objectif d'anticiper cette réforme, le gouvernement a proposé la mise en place d'un « parachute » pour les communes, qui se traduit par une disposition adoptée par les députés, qui crée une « garantie globale de DGF ».

Ainsi la baisse des dotations pour le redressement des finances publiques, la progression de la péréquation et la réforme de la DGF ne pourraient pas conduire, à partir de 2017, à une baisse annuelle de DGF supérieure à 10 % des recettes réelles de fonctionnement d'une commune. En outre cette baisse ne pourrait excéder 25 % des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2017-2021.

De plus il a été décidé de reporter à 2017 la refonte de la DGF.

- *La péréquation renforcée*

La réforme des dotations de péréquation se poursuit en prolongeant et accentuant les mesures prises les années précédentes.

La progression et le recentrage des dotations de péréquation verticale intégrées à la DGF permettent de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles, ainsi :

- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (+ 180 M€ par rapport à 2015) va connaître quelques évolutions
- La dotation de solidarité rurale (+ 117 M€ par rapport à 2015)

En matière de péréquation horizontale, la montée en puissance du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) se poursuit. Ce fonds assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le montant du FPIC pour 2016 est fixé à 1 milliard € (contre 780 M€ en 2015).

- *Le relèvement du taux de Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)*

Le FCTVA, estimé à 5,98 milliards d'euros en 2016, est en progression de 17 millions par rapport à 2015 : cette augmentation s'explique notamment par l'élargissement des dépenses éligibles. En effet, désormais, les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont éligibles.

- *La création d'un fonds d'aide à l'investissement local*

D'un montant de 423 millions € en 2015, la dotation budgétaire de soutien de l'État à l'investissement local est renforcée avec la création d'un fonds doté d'1 milliard € en 2016, dont :

500 millions € seront consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et les EPCI, distribués par les préfets : projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de populations nouvelles. 500 millions € dédiés aux bourgs-centres et aux villes moyennes : 300 millions € gérés par

les préfets pour accompagner le développement des communes de moins de 50 000 habitants et 200 millions € pour maintenir la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à son niveau de 2015 (montant global de DETR : 816 millions € en 2015 et 2016 contre 616 millions € en 2014).

#### Les recettes fiscales : une faible revalorisation des bases fiscales

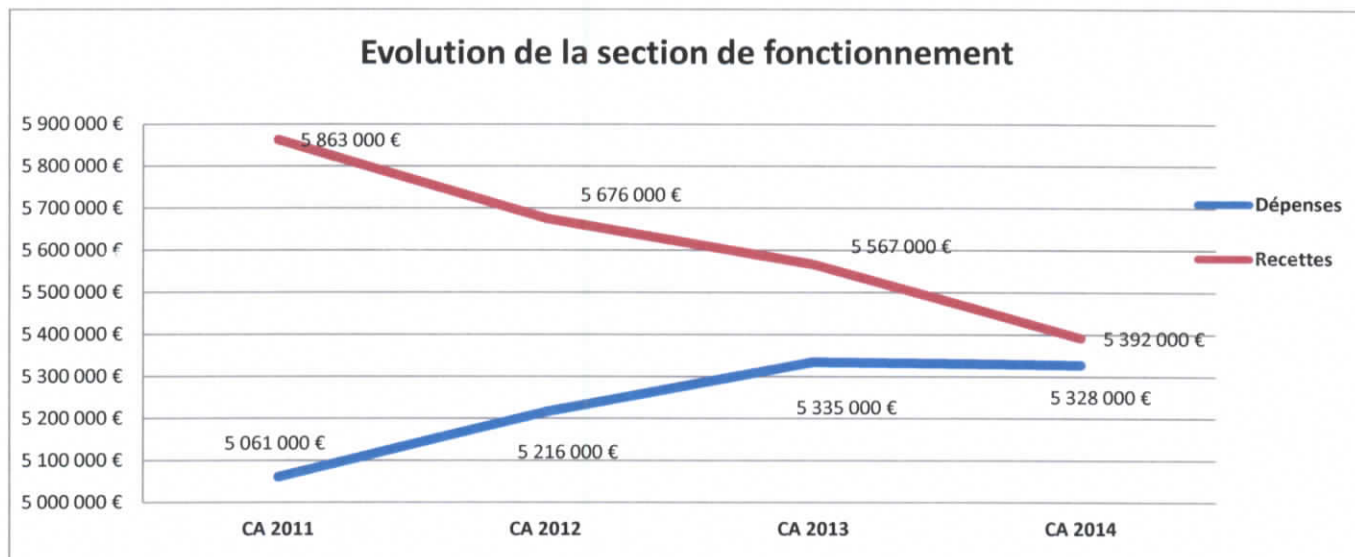
Les valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux connaîtront une revalorisation relativement faible pour 2016 de 1 % (0,9 % en 2015). Toutes les propriétés, bâties et non bâties, immeubles industriels, sont concernées.

Ce taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives correspond à l'inflation prévisionnelle pour 2016.

## Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2016 de la ville

### L'état de la section de fonctionnement:

|                                   |  | CA 2011     | CA 2012     | CA 2013     | CA 2014     | BP 2015     | Variation 2011/2015 |
|-----------------------------------|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |  | 5 061 000 € | 5 216 000 € | 5 335 000 € | 5 328 000 € | 5 344 000 € | 5,59%               |
| 011                               | dont Charges à caractère général             | 1 297 000 € | 1 299 000 € | 1 334 000 € | 1 371 000 € | 1 234 000 € | -4,86%              |
| 12                                | dont charges de personnel et frais assimilés | 2 443 000 € | 2 460 000 € | 2 497 000 € | 2 547 000 € | 2 575 000 € | 5,40%               |
| 65                                | dont subventionnement 6554/657632/6574       | 533 000 €   | 650 000 €   | 633 000 €   | 616 000 €   | 608 000 €   | 14,07%              |
| 66                                | dont Charges financières                     | 269 000 €   | 247 000 €   | 253 000 €   | 267 000 €   | 284 000 €   | 5,58%               |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |  | 5 863 000 € | 5 676 000 € | 5 567 000 € | 5 392 000 € | 5 344 000 € | -8,85%              |
| 70                                | dont produits du domaine                     | 87 000 €    | 109 000 €   | 89 000 €    | 76 000 €    | 80 000 €    | -8,05%              |
| 73                                | dont impôts et taxes                         | 3 609 000 € | 3 842 000 € | 3 905 000 € | 3 917 000 € | 3 928 000 € | 8,84%               |
| 74                                | dont dotations subventions                   | 1 688 000 € | 1 332 000 € | 1 262 000 € | 1 228 000 € | 1 171 000 € | -30,63%             |
| 7411                              | dont DGF                                     | 1 196 000 € | 794 000 €   | 773 000 €   | 722 000 €   | 680 000 €   | -43,14%             |

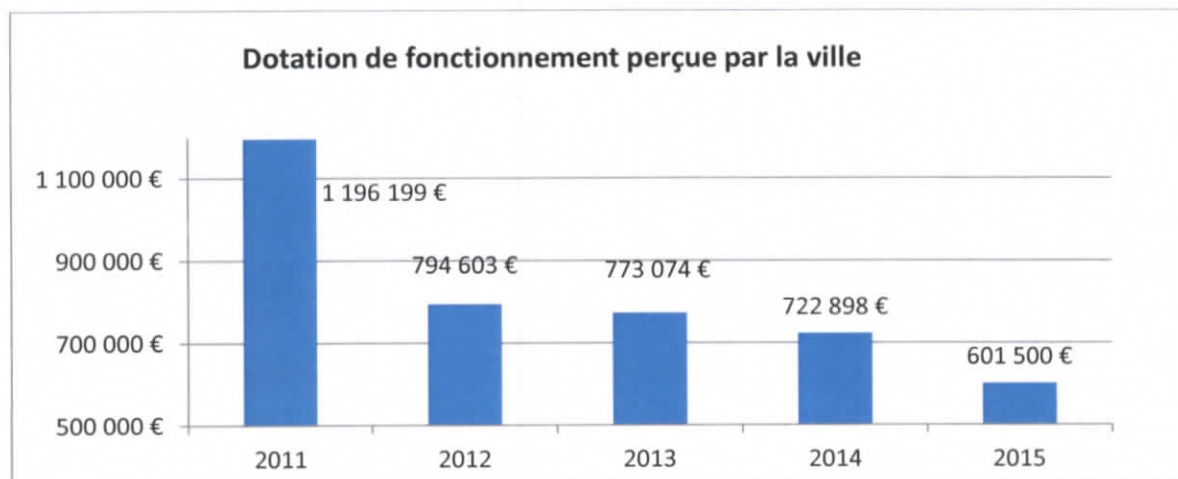


La ville de l'Hôpital est confrontée à une forte baisse de ses recettes de fonctionnement, en comparaison à 2011 et 2014, on constate une baisse de près de 9%. Les dépenses quant à elles ont évolué de 6 % dû essentiellement à la masse salariale qui a progressé de plus de 5%. A lui seul, ce poste pèse près de 50 % du total des dépenses de fonctionnement. Notons que les dépenses de personnel progressent « naturellement » de 2% chaque année par le mécanisme « Glissement Vieillesse Technique ».

Cette situation nuit à la capacité d'autofinancement de la ville en affectant directement le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, la ville a fait le choix pour 2016 de revaloriser ses recettes fiscales. Il a été décidé de ne pas faire évoluer les taux mais de réduire l'abattement général de la taxe d'habitation, l'abattement spécial resterait inchangé. Pour la 15<sup>e</sup> année consécutive, les taux d'imposition des 3 taxes n'évolueront pas.

La baisse de l'abattement général doit générer 90.000 € de recettes fiscales nouvelles, ce qui atténuera faiblement l'effet de la baisse de DGF de 2015.



L'inflation prévue en 2016 est de 1 %. Cela va avoir un impact sur le coût des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, la ville contributrice du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, cette obligation viendra elle aussi alourdir les dépenses de fonctionnement. En 2015 le versement effectué par la ville était de 114.679 €. En se calquant sur la variation fixée par l'article L.2336-1 (II.-1.) du CGCT ; le fonds augmenterait de 28 %. Pour L'Hôpital la contribution serait de 146.789 €.

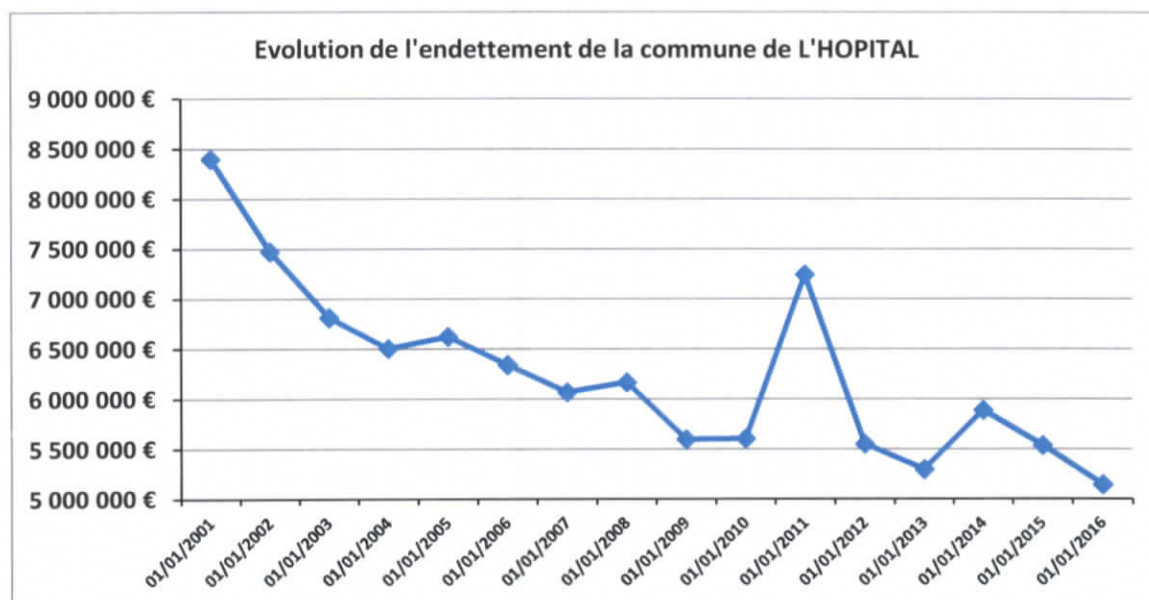
La gestion optimale des deniers publics est une ligne de conduite que la ville s'impose, la maîtrise des dépenses de fonctionnement sera renforcée en 2016.

Ainsi, globalement, la diminution des charges à caractère général devrait se poursuivre, la maîtrise des charges du personnel par le non renouvellement des départs et l'optimisation patrimoniale.

Ces actions viseront à réduire la dépense publique sans altérer la qualité des services à la population et à consolider l'autofinancement de la Ville.

## La section d'investissement

- Un endettement de la commune maîtrisé et sécurisé.



Au 31/12/2015, l'encours de la dette du budget principal était de 5.144.000 € avec une structure de la dette saine :

100% des emprunts sont en catégorie « 1A » de la charte GISSLER, niveau supérieur de sûreté.

La baisse de l'encours se poursuivra en 2016 avec l'extinction d'emprunts en 2015.

La ville a rencontré des établissements bancaires en 2015 afin de renégocier certains emprunts, les taux de marché étant actuellement très attractifs (livret A 0.75%). Cette renégociation offrirait un double avantage :

- Minimiser les frais financiers de la collectivité par une baisse des taux d'intérêt
- Optimiser son encours par des remboursements anticipés ou par la réduction d'échéance.

La procédure de renégociation a été interrompue en raison des fortes pénalités auxquelles la ville devait faire face.



- L'investissement général

Le poids de la dette ne doit pas faire obstacle à la nécessité d'investissement. Ainsi pour chaque projet, la ville s'appuie sur des subventionnements possibles (Etat, Département, fonds de soutien).

Les projets pour lesquels la commune attendait des financements ont été menés à terme grâce à l'amélioration des relations entre la commune et le Conseil Départemental. Au cours de l'année 2015, les subventions concernant la transformation du Puits II, le city stade et le terrain de football ont été versées. La finalisation du parking soldera l'enveloppe PACTE 2.

La municipalité entend continuer à mener et à finaliser les efforts d'investissement pour une qualité de vie et une attractivité de la commune.

La poursuite des projets en cours :

- Finalisation du parking aérien rue du Général Ordener
- Réalisation de la maison de l'enfance
- Entretien des bâtiments communaux
- Démarrage des travaux de viabilisation de l'Impasse des sports

Les travaux envisagés pour 2016 :

- Création d'une zone de loisirs
- Aménagement du tennis club
- Equipement informatique des écoles
- Extension du columbarium
- Aménagement des aires de jeux école maternelle Bois Richard et rue des Genêts.
- Réfection de Voirie

La gestion engagée jusqu'ici a permis à la commune de tenir une situation financière saine et de mener les investissements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie.

Le budget 2016 va s'inscrire dans un contexte national contraint qui nous amènera, de nouveau, à engager les services dans plus de rigueur de gestion et dans la recherche permanente de réduction de la dépense.

Les élus ont donc choisi de fonder leurs orientations budgétaires sur les préoccupations essentielles, sans réduire le périmètre du service public. Ainsi, malgré les contraintes budgétaires, les investissements se poursuivront.

Parmi les priorités, soutenir la vie associative locale, accompagner la réussite éducative, préserver la tranquillité publique à laquelle aspirent les habitants sont autant d'engagements que nous souhaitons tenir et qui verront le jour en 2016.

Notons que la ville, membre de la Communauté de Communes du Pays Naborien, prévoit de fusionner avec la Communauté de Communes du Centre Mosellan. L'année 2016 permettra à ces 2 entités de définir les périmètres de compétences et d'actions de la future communauté d'Agglomération. Ce rapprochement impactera positivement le calcul de l'attribution de compensation versée à la ville.